

**Arrêté du 16 août 2018 complétant l'annexe de l'arrêté du 1er août 2018 portant approbation de l'avenant n° 6 à la convention nationale organisant les rapports entre les médecins libéraux et l'assurance maladie signée le 25 août 2016**

16/08/2018

Arrêté complétant l'annexe de l'arrêté du 1er août 2018 portant approbation de l'avenant n° 6 à la convention nationale organisant les rapports entre les médecins libéraux et l'assurance maladie signée le 25 août 2016. Dans cet avenant n°6, il est question des rapports entre professionnels soignants, à savoir les médecins libéraux et les assurances maladies dans le cadre du recours aux actes de télémédecine.